



**#CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le huitième jour du mois de juin de l'an deux mille dix à onze heures trente minutes (08-06-2010 à 11 h 30), au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières.

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Madame Laurence Méthot, préfet et mairesse de la Ville de Port-Cartier
Madame Henriette Lapierre, conseillère Ville de Port-Cartier
Monsieur Jean Masse, conseiller Ville de Sept-Îles

PUBLIC : 0

JOURNALISTES : 0

Monsieur Alain Lapierre agit comme directeur général et secrétaire trésorier.

OUVERTURE DE LA SESSION

La préfet, madame Laurence Méthot, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session spéciale à 11 h 30.

#2010-06-110 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SESSION SPÉCIALE DU 8 JUIN 2010

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session spéciale du 8 juin 2010 en modifiant le point 3, soit : «Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional»."

#2010-06-111 DEMANDE PROGRAMME D'AIDE GOUVERNEMENTALE AU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL

ATTENDU QUE les MRC du Québec sont admissibles à recevoir une subvention dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional;

ATTENDU QUE les organismes admissibles sont responsables de l'élaboration de projets de transport collectif et de leur gestion sur leur territoire;

ATTENDU QUE la subvention du MTQ est le double de la contribution financière de l'organisme admissible, et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$;

ATTENDU QUE pour obtenir la subvention maximale, les organismes admissibles devront contribuer pour un montant annuel de 50 000 \$ et confirmer le montant de leur participation par l'adoption d'une résolution;

ATTENDU QUE les organismes admissibles sont responsables des surplus et des déficits;

ATTENDU la proposition d'entente de gestion de la corporation de Transport Adapté de Sept-Îles;

ATTENDU le travail effectué par la corporation de Transport Adapté de Sept-Îles afin de produire les documents pertinents à la démarche de mise en place d'un transport collectif sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU LA volonté du milieu de mettre en place le projet Interbus en partenariat avec le Cégep de Sept-Îles pour une durée de trois ans;

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté, monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose une demande au MTQ dans le cadre du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional afin de mettre en place, pour le 15 août 2010, un service Interbus sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières, reliant Port-Cartier et Sept-Îles;

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières accepte d'octroyer une aide financière annuelle de 50 000 \$ par an pour les trois prochaines années pour la réalisation du projet interbus et accepte d'être responsable des surplus et déficits. Les surplus devront obligatoirement être réinvestis dans le service de transport visé par les modalités du volet 1 aux cours des années suivantes;

QUE la MRC de Sept-Rivières mandate la Corporation de Transport Adapté de Sept-Îles pour la gestion du service Interbus sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

QUE LA MRC demande à la Corporation de Transport Adapté de Sept-Îles d'inclure deux représentants nommés par le Cégep de Sept-Îles et la MRC de Sept-Rivières au Conseil d'administration de la Corporation de Transport Adapté de Sept-Îles;

QUE le Préfet et le directeur général soient autorisés à signer tout protocole nécessaire avec le MTQ ainsi qu'avec la Corporation de Transport Adapté de Sept-Îles".

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune

#2010-06-112 LEVÉE DE LA SESSION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté, madame Henriette Lapierre,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session spéciale du 8 juin 2010 soit et est levée à 11 h 35."

Signé

Laurence Méthot
Préfet et mairesse, Ville de Port-Cartier

Signé

Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire trésorier